



Le tribunal administratif de Grenoble rejette les recours de l'opposition de droite et réexamine les recours du groupe NASA

Le tribunal administratif a rejeté ce jour les trois recours déposés par le groupe d'opposition municipale Société Civile, Divers Droite et Centre (OSCDDC). Le jugement du recours introduit par le groupe d'opposition Nouvel Air Socialiste et Apparenté (NASA) est quant à lui renvoyé en référé le 17 mai.

Mercredi 3 mai dernier, le tribunal administratif entendait les différentes parties concernant plusieurs recours déposés par des groupes d'opposition municipale.

Le recours introduit par NASA concerne deux délibérations validant le principe de cession des actions de Grenoble Habitat et autorisant les représentants de la Ville à voter favorablement les modifications statutaires de la SAIEM. Une nouvelle audience aura lieu le mercredi 17 mai dans l'après-midi, de nouvelles pièces ayant été apportées.

Les trois recours déposés par OSCDDC ont été rejetés par le tribunal ce jour. Ils concernaient des délibérations sur la cession des actions de Grenoble Habitat, l'adoption du budget primitif 2023 et l'adoption des taux d'impôts direct locaux. Le juge des référés considère qu'aucun moyen n'apparaît de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité des délibérations contestées et rejette donc les trois requêtes. De ce fait, il ne se prononce pas sur la condition d'urgence.